

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 10 octobre 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 10 octobre 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Denis Viel (représentant Causapscal)
Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
M. Jimmy Bouillon (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. André Blouin, directeur du service d'évaluation
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours
M. Patrick Roy, coordonnateur en sécurité civile
M. Guillaume Viel, directeur du service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2018-177 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 10 octobre 2018

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2018-178 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2018

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018
4. Période de question de l'assistance
5. Modification du cycle triennal du rôle d'évaluation de la Ville d'Amqui
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours - Présentation du ministère de la Sécurité publique
7. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Projet de règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé
8. Communication du service de développement
 - 8.1. Enseigne "Bienvenue" de La Matapédia - Adjudication du contrat
 - 8.2. Nomination d'un représentant sur le comité de développement de La Matapédia
9. Demande de contribution au MTMDET pour le transport collectif
10. Gestion des matières résiduelles
 - 10.1. Budget 2019 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis – Approbation
 - 10.2. Tarif du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup pour l'année 2019 – Approbation
 - 10.3. Contrat de collectes - TNO Routhierville
11. Réfection du passage à niveau de Routhierville – Position de la MRC concernant la demande de contribution financière du CN
12. Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Dépôt d'un projet visant un diagnostic organisationnel et la révision du déploiement des ressources matérielles et humaines du service incendie
13. Harmonisation des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec

14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets
 - 16.1. Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 24 octobre à 19h30
 - 16.2. Rencontre de la Table des préfets et Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
 - 16.3. Fête des moissons
17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2018

Monsieur Marcel Belzile demande à Mme Chantale Lavoie, préfet, si la question des événements de type drag motorisés créant de la pollution est prévu lors d'une prochaine rencontre de travail du conseil. Madame Lavoie répond que le sujet pourra être traité lors d'une prochaine rencontre. Le sujet avait été abordé par un citoyen lors de la période de question de la séance de septembre.

Résolution CM 2018-179 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. MODIFICATION DU CYCLE TRIENNAL DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE D'AMQUI

Résolution CM 2018-180 concernant la modification du cycle triennal du rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Amqui

Considérant qu'en 2013 et en 2014, la MRC de La Matapédia a déposé une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de modifier le cycle triennal des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative de la Ville d'Amqui afin de mieux répartir la charge de travail du personnel du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia (OMRÉ) durant la période de trois ans au cours de laquelle les 19 rôles triennaux des municipalités et TNO de la MRC doivent être préparés et déposés;

Considérant que la modification législative requise n'a pas été adoptée par le gouvernement du Québec pour donner suite à cette demande;

Considérant que la MRC s'était prévaluée de l'article 72 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* permettant de prolonger d'une année (2016) les rôles triennaux foncier et de valeur locative 2013-2014-2015 de la Ville d'Amqui;

Considérant que conformément l'article 72 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les rôles suivants de la Ville d'Amqui auraient dû être pour une durée de 2 ans (2017-2018) et qu'un nouveau rôle triennal aurait dû être déposé en septembre 2018 pour le cycle triennal 2019-2020-2021, ce qui n'a pas été fait;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'autoriser le service d'évaluation de la MRC à prolonger le rôle d'évaluation de la Ville d'Amqui d'une année (2019), soit pour les années 2017-2018-2019 conformément au premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS - PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Messieurs Hugo Martin et Simon Massé présentent la nouvelle législation concernant les secours minimaux à mettre en place dans les municipalités en cas de sinistre. De la documentation est remise aux élus à cet effet. Dans La Matapédia, certaines compétences en matière de sécurité civile ont été régionalisées (coordination, communications et aide aux sinistrés). La MRC accompagnera donc les municipalités afin qu'elles rencontrent les exigences minimales proposées par la nouvelle réglementation. Cette obligation des municipalités est assortie d'une aide financière et technique du ministère de la Sécurité publique. Les représentants du ministère rencontreront aussi les directions des municipalités locales pour les informer des nouvelles obligations à ce sujet.

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

7.1 Projet de règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Monsieur Bertin Denis, urbaniste, présente le projet de règlement numéro 2018-07 qui modifie le schéma d'aménagement révisé afin d'ajuster les normes concernant la superficie maximale pour les bâtiments d'élevage porcin et le contingentement à l'échelle de la MRC des nouvelles installations d'élevage porcin.

Avis de motion CM 2018-181 relatif au règlement 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Avis de motion est donné par Mme Marlène Landry voulant qu'à une prochaine session du conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia.

Résolution CM 2018-182 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001)

- Considérant que la MRC de La Matapédia a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 9 mai 2001 ;
- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia désire modifier son schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but de revoir les dispositions concernant la superficie maximale pour les bâtiments d'élevage porcin et le contingentement à l'échelle de la MRC des nouvelles installations d'élevage porcin afin de tenir compte des nouvelles mornes visant le bien-être et la santé des animaux ;
- Considérant que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement;
- Considérant que le conseil de la MRC désire soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Considérant que le conseil de la MRC désire demander au ministre son avis sur la modification proposée conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu ce qui suit :

1. d'adopter le projet de règlement numéro 2018-07 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) ;
2. de créer une commission du conseil de la MRC, afin de soumettre à la consultation les modifications envisagées par le projet de règlement numéro 2018-07. Cette commission sera présidée par le préfet et formée des membres du conseil. Le secrétaire-adjoint de la MRC agira à titre de secrétaire de la commission;
3. de tenir une seule assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2018-07 qui aura lieu le 12 décembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia, située au 420, route 132 Ouest à Amqui ;
4. de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un avis sur la modification proposée au schéma d'aménagement par le projet de règlement numéro 2018-07.

Adoptée.

Résolution CM 2018-183 concernant l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 2018-07)

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé suite à l'adoption du règlement numéro 2018-07. Ledit règlement modifie le schéma d'aménagement afin d'ajuster les normes concernant la superficie maximale pour les bâtiments d'élevage porcin et le contingentement à l'échelle de la MRC des nouvelles installations d'élevage porcin.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**8.1 Enseigne "Bienvenue" de La Matapédia - Adjudication du contrat****Résolution CM 2018-184 concernant une adjudication de contrat pour l'actualisation de l'enseigne de « Bienvenue » du secteur Ouest de la MRC**

- Considérant que l'enseigne actuelle « Bienvenue » de La Matapédia, située à Saint-Moïse, est désuète;
- Considérant que l'identité visuelle doit refléter la nouvelle identité visuelle de La Matapédia et arborer les couleurs de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que la Table de concertation touristique de La Matapédia recommande un nouveau concept pour l'enseigne de « Bienvenue »;
- Considérant que cette enseigne sera distinctive aux yeux des touristes et augmentera le sentiment d'appartenance des matapédiens;
- Considérant que nous avons l'accord de la municipalité de Saint-Moïse et du propriétaire du terrain où la nouvelle enseigne sera installée;

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation;
- Considérant qu'elle a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres :
- Construction Audace inc.
 - Construction Ghislain D'Amours
 - Construction d'Équerre inc.
- Considérant que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de plus de 25 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus);
- Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer;
- Considérant que la dépense sera financée par le Fonds de développement des territoires (FDT) la MRC de La Matapédia
- En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat à *Construction Audace inc.* pour l'installation d'une enseigne de « Bienvenue » à l'extrémité ouest de La Matapédia au montant de 34 475,00 \$ taxes incluses;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication du contrat.

Adoptée.

Résolution CM 2018-185 concernant la confirmation d'un investissement du FDT pour la construction et l'installation d'une enseigne de « Bienvenue » de La Matapédia

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'autoriser un investissement d'un montant maximum de 38 500 \$ dans le Fonds de développement des Territoires de la MRC de La Matapédia pour la construction et l'installation de l'enseigne de « Bienvenue » à l'extrémité ouest de La Matapédia afin de payer le contrat et les coûts d'ingénierie du service de génie municipal de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution CM 2018-186 concernant la désignation d'un signataire concernant l'entente pour l'installation de l'enseigne de « Bienvenue » de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia, à signer l'entente intervenue entre la MRC et les propriétaires du terrain (lot 5 099 030) pour l'installation d'un panneau « Bienvenue » à l'extrémité ouest de La Matapédia.

Adoptée.

8.2 Nomination d'un représentant sur le comité de développement de La Matapédia

Résolution CM 2018-187 concernant la nomination d'un représentant sur le comité de développement de La Matapédia

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu de nommer Mme Anne Turbide, propriétaire de l'entreprise Ferme Martin Turbide, à titre de représentante du secteur coopté, siège N°18.

Adoptée.

9. DEMANDE DE CONTRIBUTION AU MTMDET POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

Résolution CM 2018-188 concernant une demande de contribution au MTMDET pour le transport collectif

- Considérant que la MRC de La Matapédia offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport La Caravelle Inc.;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a déposé son plan de développement du transport collectif en 2015;
- Considérant qu'en 2017, 2 025 déplacements ont été effectués par ce service et que Transport La Caravelle Inc. prévoit effectuer environ 1 850 déplacements au cours de l'année 2018;
- Considérant que les modalités d'application au *Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2 – Aides financières au transport collectif régional)* prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC et usagers) et peut atteindre 75 000 \$, lorsque l'organisme admissible prévoit effectuer moins de 5 000 déplacements;
- Considérant que pour les services de transport, la MRC de La Matapédia prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 15 000 \$ et que la participation prévue des usagers est de 6 000 \$, totalisant une contribution du milieu de 21 000 \$;
- Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 de Transport La Caravelle Inc. et que les états financiers viendront les appuyer.

En conséquence, sur proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia demande au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de lui octroyer pour 2018 une aide financière de 42 000 \$ du Programme d'aide au développement du transport collectif (volet 2 – Aides financières au transport collectif régional) représentant le double de la contribution du milieu;
2. Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

Adoptée.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 Budget 2019 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis – Approbation

Résolution CM 2018-189 concernant l'approbation du budget 2019 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis

Sur une proposition de M. Jérémie Gagnon, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2019 de la Régie des matières résiduelles Matapédia-Mitis qui prévoit des revenus et des dépenses de 2 696 130 \$ pour la disposition des matières résiduelles des municipalités des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Adoptée.

10.2 Tarif du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup pour l'année 2019 – Approbation

Résolution CM 2018-190 concernant l'approbation du tarif du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup pour l'année 2019

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve les tarifs 2019 pour l'enfouissement des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup.

Adoptée.

10.3 Contrat de collectes - TNO Routhierville

Résolution CM 2018-191 concernant l'approbation du transfert du contrat de collectes et transport des matières résiduelles à la société 9384-2458 Québec Inc. – TNO Routhierville

Considérant qu'un contrat de collectes et transport des matières résiduelles a été signé entre La MRC de La Matapédia et la société Conciergerie d'Amqui Inc. pour le TNO Routhierville;

Considérant que la Conciergerie d'Amqui Inc. vend ses actifs dont le contrat de collectes et transport des matières résiduelles conclu avec la MRC, et ce, à la société 9377-8611 Québec Inc. La société 9385-3117 Québec Inc. sera ultimement propriétaire des actifs;

Considérant que ladite société 9385-3117 Québec Inc. fusionnera avec la société 9384-2458 Québec Inc. suivant la transaction.

En conséquence, sur proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'approuver le transfert du contrat de collectes et transport de matières résiduelles à la société 9384-2458 Québec Inc.;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents pouvant être nécessaires aux fins des présentes.

Adoptée.

11. RÉFECTION DU PASSAGE À NIVEAU DE ROUTHIERVILLE – POSITION DE LA MRC CONCERNANT LA DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CN

Résolution CM 2018-192 concernant la dénonciation de la manière de procéder du Canadian National (CN) relativement à la réfection du passage à niveau du Rang A Routhierville

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de reporter la décision sur ce point à une séance ultérieure.

Adoptée.

12. PROGRAMME DE MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – DÉPÔT D'UN PROJET VISANT UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL ET LA RÉVISION DU DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES DU SERVICE INCENDIE

Résolution CM 2018-193 concernant le dépôt d'un projet visant un diagnostic organisationnel et la révision du déploiement des ressources matérielles et humaines du service incendie de la MRC de La Matapédia dans le cadre du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

Considérant que depuis 2001, la MRC de La Matapédia a acquis la compétence des 18 municipalités de son territoire concernant les incendies (organisation, intervention, prévention, etc.); la MRC de La Matapédia est à ce jour la seule MRC ayant procédé à une régionalisation complète des compétences en matière d'incendie;

Considérant que cette régionalisation fait en sorte que le service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC administre les ressources humaines, matérielles et financières permettant d'assumer les responsabilités rattachées à cette compétence;

Considérant qu'après une vingtaine d'années d'opération, la MRC juge pertinent de procéder à un diagnostic organisationnel du service et de revoir le déploiement de ses ressources matérielles et humaines (pompiers) sur le territoire ;

Considérant que cette démarche devrait être réalisée préalablement à la révision du schéma de couverture de risques qui est prévue en 2020;

Considérant que la MRC souhaite s'adjoindre les services d'un consultant externe pour l'assister dans cette démarche.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le dépôt du projet visant un diagnostic organisationnel et la révision du déploiement des ressources matérielles et humaines du service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia au *Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

Monsieur Marcel Belzile propose l'idée de former un comité consultatif qui accompagne le consultant dans la réalisation de l'étude. Monsieur Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours, indique que la formation d'un comité est prévue dans le cadre de cette démarche.

13. HARMONISATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Joël Tremblay mentionne que la MRC de La Matapédia et la Sûreté du Québec, en étroite collaboration avec les municipalités locales, ont adopté des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec. La MRC de La Matapédia, quant à elle, s'assure de l'harmonisation de ces règlements et élabore et maintient à jour un répertoire de ceux-ci afin qu'ils soient appliqués adéquatement par les agents de la sûreté.

Tous les règlements doivent être rédigés de façon identique pour l'ensemble des municipalités afin d'être facilement applicables. Or il s'avère que certains règlements adoptés au fil des années par les municipalités et la MRC comprennent des dispositions particulières qui remettent en cause cette uniformité. De plus, certains règlements n'ont pas été acheminés à la MRC. Cette dernière n'a donc pu les intégrer au répertoire des règlements.

Il est donc nécessaire de procéder à l'harmonisation de l'ensemble des règlements applicables par la SQ et à une refonte complète du répertoire des règlements municipaux. Cet exercice important permettra aussi d'inclure des dispositions relatives à l'usage du cannabis dans les lieux publics par la révision du règlement portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Ces travaux pourraient être complétés pour mars 2019.

14. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des élus. On accorde une importance particulière à la suivante :

- 2018-08-30 : M. Francis Morin, président, Comité des chemins du Lac 8 Milles Causapscal

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

16. AUTRES SUJETS

16.1 Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 24 octobre à 19h30

Le conseil tiendra une rencontre de travail mercredi le 24 octobre à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

16.2 Table des préfets et CRD

Madame Chantale Lavoie informe les membres du conseil que la rencontre de la Table des préfets se tiendra jeudi le 1^{er} novembre à 19h à la salle du conseil de la MRC.

16.3 Fête des moissons

Rappel est fait par Mme Chantale Lavoie de la tenue de la fête des moissons qui se tiendra le 11 octobre à 17h à Albertville.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution CM 2018-194 concernant la levée de la séance ordinaire du 10 octobre 2018**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h45.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint